

<https://mendes-france-meru.ac-amiens.fr/spip.php?article226>



Récapitulatif pour la représentation des parents d'élèves aux Conseils & Commissions pour l'année 2015 - 2016



Date de mise en ligne : lundi 26 octobre 2015

Associations de l'établissement et partenaires -

Copyright © COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE - Tous droits réservés

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des différentes instances auxquelles certains d'entre vous participerez pour l'année 2015-2016, ainsi que la liste des personnes concernées en pièce-jointe.

Le conseil d'administration

Les parents d'élèves élisent tous les ans au scrutin de liste leurs représentants au conseil d'administration (6 titulaires et 6 suppléants).

Le conseil d'administration :

- Participe aux règles d'organisation de l'établissement.
- Adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement.
- Délibère sur un certain nombre de sujets concernant l'établissement.
- Donne son avis sur les mesures annuelles de création et suppression de sections, options ou formations complémentaires.

La commission permanente

Cette instance prépare les décisions du conseil d'administration. Les représentants des parents d'élèves y sont élus par les parents d'élèves membres du conseil d'administration. Ils sont trois pour les collèges.

Le conseil de discipline

Ce conseil a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement.

Trois représentants des parents d'élèves dans les collèges sont membres de ce conseil.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Deux représentants des parents d'élèves dans les collèges sont membres de ce conseil.

Les membres de l'Association AIPEPMF